

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUIN 2025**

Présent-e-s :

M. Paul EUGSTER, doyen d'âge
M. Martin BARCELLINI, Président
Mme Anne-Muriel BROUET
M. Christian CHATELANAT
M. Xavier FRANCEY
Mme Fabienne HUTIN
M. Loïc JACOT-DESCOMBES
Mme Odile JAEGLE BONVIN
Mme Sylvie JAY
Mme Aline JOLIAT SAULNIER
M. Gustavo KUHN
M. Christian MARTI
M. Pierre-Alain MOTTIER
Mme Caroline ORELL
M. Téo RACORDON
Mme Nicole ROEHRICH
Mme Floriane SCHMIDT
M. Vincent TOURNIER
Mme Joëlle ZILLIOX

Excusé-e-s :

Absent-e-s :

Conseil administratif :

M. Félicien MAZZOLA, Maire
M. Frédéric REVERCHON, Conseiller administratif
Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative

Verbaliste :

M. Mark SCHWASS

Assiste :

Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État validant les élections des Conseils municipaux du 23 mars 2025.
2. Prestation de serment des membres du Conseil municipal, devant la doyenne ou le doyen d'âge.
3. Élection du bureau du Conseil municipal (la présidente nouvellement élue ou le président nouvellement élu recevra immédiatement la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge).
4. Désignation des membres des différentes commissions.

M. Eugster, doyen d'âge du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h32 et donne lecture d'une intervention écrite :

En ma qualité de doyen des élus pour cette période de législature 2025-2030, j'ai la chance et le privilège d'ouvrir la première séance de notre CM.

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble du législatif et exécutif de la dernière législature pour tout le travail accompli, mais aussi l'ensemble du personnel de notre administration, services généraux, services extérieurs et tout le personnel engagé pour faire avancer notre belle commune de Confignon.

À vous, les élus sortants ainsi que l'ensemble des nouveaux venus en politique, je vous souhaite la bienvenue dans notre CM.

Je commence, avec vous, ma 2^{ème} législature comme CM.

Ceux qui me connaissent savent déjà que comme entrepreneur, je n'ai pas pour habitude de faire de longs discours politiques.

J'aime aller droit au but et c'est vrai que c'est un défi pour moi de manier au mieux les politiques entrepreneuriales et le monde de la politique communale.

Notre rôle à toutes et tous est de trouver le meilleur chemin pour permettre à notre belle commune de préparer la meilleure transition démographique possible dans la prochaine décennie.

Les sujets sont déjà nombreux, avec notamment le futur développement des Cherpines et nous sommes préoccupés, à différents niveaux, afin de trouver les meilleures solutions qui permettront de satisfaire l'ensemble des nouveaux habitants tout en préservant la qualité de vie générale de notre commune.

J'espère aussi que nous arriverons, durant cette législature, à mettre en place le développement du PLQ Vuillonex, projet qui a bien somnolé durant les 5 dernières années.

Je compte fermement sur notre exécutif, que je félicite aussi pour leur élection, même tacite et qui satisfait l'ensemble des groupements et partis engagés.

Nous comptons toutes et tous sur votre dynamisme et votre entente, chers Félicien, Nathalie et Frédéric, pour nous donner le tempo, motiver vos troupes, ayez un esprit d'entrepreneur pour faire avancer les dossiers et visons, ensemble, à ce que cette nouvelle législature se passe dans un excellent climat.

Nous n'allons pas nous ennuyer, c'est sûr, et nous trouverons ensemble les consensus pour que nos dossiers soient traités dans le meilleur délai possible.

Merci de m'avoir écouté et bonne route à toutes et tous.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État validant les élections des Conseils municipaux du 23 mars 2025.

M. Eugster donne lecture de l'arrêté :

1. Les résultats joints au procès-verbal de la récapitulation générale du 23 mars 2025, annexés au présent arrêté, listent les personnes élues à la fonction de conseillère municipale ou de conseiller municipal dans leur commune respective.

2. Le calcul de la répartition des sièges s'est effectué comme suit :

a) Chaque liste (ou groupe de listes) a reçu autant de sièges que le nombre électoral était contenu de fois dans le total des suffrages qu'elle avait recueillis (pour un groupe, ce total est la somme des suffrages des listes apparentées).

b) Ce nombre électoral est le nombre entier immédiatement supérieur au total des suffrages valables divisé par le nombre des sièges à pourvoir augmenté d'une unité.

c) Lorsque cette première répartition n'a pas permis d'attribuer tous les sièges à pourvoir, le nombre de suffrages de chaque liste (ou groupe de listes) a été divisé par le nombre de sièges qu'elle avait

déjà obtenu augmenté d'une unité. Un siège supplémentaire a été attribué à la liste qui obtient le quotient le plus élevé. Cette opération a été répétée tant qu'il est resté des sièges disponibles.

d) Une fois la répartition des sièges par groupe connue, au sein d'un groupe de liste, la répartition des sièges entre les listes a suivi la même procédure.

3. Le présent arrêté est publié dans la Feuille d'avis officielle.

4. Conformément à l'article 76, alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05), les communes doivent procéder à l'affichage des résultats les concernant.

5. Conformément aux articles 130B, alinéa 1, lettre b de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 (LOJ; E 2 05), 17, alinéa 4, 62, alinéa 1, lettre c, 64 et 65 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (LPA; E 5 10), le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice (rue de Saint-Léger 10, case postale 1956, 1211 Genève 1) dans les 6 jours qui suivent sa publication dans la Feuille d'avis officielle. L'acte de recours doit être signé et parvenir à l'autorité ou être remis à son adresse à un bureau de poste suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse au plus tard le dernier jour du délai avant minuit. Il doit indiquer, sous peine d'irrecevabilité, l'arrêté attaqué, les conclusions de la recourante ou du recourant ainsi que les motifs et moyens de preuve. Les pièces dont dispose la recourante ou le recourant doivent être jointes à l'envoi.

6. Le présent arrêté est exécutoire nonobstant recours.

2. Prestation de serment des membres du Conseil municipal, devant la doyenne ou le doyen d'âge.

M. Eugster donne lecture de la formule de prestation :

Je jure – ou je promets solennellement – d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

M. Eugster procède ensuite à l'appel des Conseillères et Conseillers municipaux et les invite à se lever, lever la main droite et prononcer « je le jure » ou « je le promets ». Il prend ensuite acte de leur serment.

3. Élection du bureau du Conseil municipal (la présidente nouvellement élue ou le président nouvellement élu recevra immédiatement la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge)

➤ Le groupement Demain Confignon propose le seul candidat à la présidence du bureau du Conseil municipal, M. Martin Barcellini, qui est élu à l'unanimité par acclamation.

M. Eugster lui cède sa place.

M. Barcellini, ci-après « le Président », fait prêter serment à M. Eugster.

Le Président rappelle que la composition du bureau fait l'objet d'un vote chaque année.

➤ Le groupe Voix de gauche propose Mme Aline Joliat Saulnier pour la vice-présidence, qui est élue par acclamation à l'unanimité moins une abstention.

- Le groupe Agir Ensemble propose Mme Nicole Roehrich pour le poste de secrétaire du bureau, qui est élue par acclamation à l'unanimité moins une abstention. Mme Roehrich prend la place de secrétaire.

- Le bureau du Conseil municipal est ainsi constitué pour l'année 2025-2026.

4. Désignation des membres des différentes commissions.

Désignation des commissions

Le **Président** rappelle que le Conseil municipal a le droit de constituer des commissions permanentes en son sein, qui correspondent généralement aux dicastères des Conseillers administratifs.

La procédure de constitution consistera d'abord à valider les commissions et leur intitulé, puis le nombre de représentants et finalement leurs membres, y compris les présidences et vice-présidences.

Le **Président** donne lecture des 6 commissions prévues et de leur abréviation :

- CENED : Commission espaces publics, nature, énergie et durabilité
- CIT : Commission infrastructures et travaux
- CAM : Commission aménagement et mobilité
- CAFEN : Commission administration, finances, économie et numérique
- CSAC : Commission sport, art et culture
- CSS : Commission sociale et sécurité

- Les commissions et leur intitulé sont approuvés à l'unanimité.

Désignation du nombre de représentants

Le **Président** indique que le règlement prévoit la répartition proportionnelle au nombre de voix obtenues par les groupes/partis. Une discussion préliminaire a conclu à une composition de 6 membres par commission, avec 2 membres par groupe politique.

- La répartition de 6 membres par commission et de 2 membres par groupe politique est acceptée à l'unanimité.

Élection des commissions

Le **Président** rappelle que tout le monde peut et doit voter, y compris les candidat-e-s des commissions. En outre, la commission CENED ne fait pas l'objet d'un accord pour sa présidence. En l'occurrence, si la majorité absolue n'est pas obtenue au premier tour, un deuxième vote à la majorité relative sera pris.

CENED

Demain Confignon propose Mme Anne-Muriel Brouet pour la présidence, et Voix de gauche propose Mme Caroline ORREL.

Mme Caroline ORREL obtient 6 voix au premier tour, et Mme Anne-Muriel Brouet 7 voix. 6 abstentions sont exprimées.

Au deuxième tour, les résultats sont les mêmes et Mme Brouet est élue présidente de la CENED à la majorité relative. Mme Orell est élue vice-présidente.

Les autres membres élus sont M. Christian Chatelanat, Mme Joëlle Zilliox, M. Paul Eugster et Mme Floriane Schmidt, élus à l'unanimité.

Une suspension de séance est prise à 20h54 afin que les groupes recalibrent les propositions après la constitution de la CENED. La séance reprend à 20h57.

CIT

Voix de Gauche propose M. Vincent Tournier, élu par 18 voix pour et 1 abstention.

La vice-présidence revient à Pierre-Alain Mottier, à l'unanimité. Les autres membres de la commission sont Christian Chatelanat, Odile Jaegle-Bonvin, Paul Eugster et Nicole Roehrich, également à l'unanimité.

CSAC

M. Loïc Jacot-Descombes est élu président à l'unanimité moins une abstention, tout comme M. Téo Racordon en tant que vice-président. Les 4 autres membres M. Vincent Tournier, Mme Fabienne Hutin, M. Christian Marti et M. Xavier Francey sont élus à l'unanimité.

CSS

Mme Floriane Schmidt est élue présidente à l'unanimité moins une abstention, tout comme Mme Odile Jaegle-Bonvin pour la vice-présidence. Mmes Fabienne Hutin, Caroline Orell, Anne-Muriel Brouet et M. Téo Racordon sont élus membres à l'unanimité.

CAM

Mme Aline Joliat est élue présidente à l'unanimité. Mme Nicole Roehrich est élue vice-présidente à l'unanimité moins une abstention. Mme Sylvie Jay, MM. Gustavo Kuhn, Martin Barcellini et Loïc Jacot-Descombes sont élus membres à l'unanimité.

CAFEN

M. Xavier Francey est élu président à l'unanimité moins une abstention, tout comme M. Gustavo Kuhn en tant que vice-président. Mmes Sylvie Jay, Aline Joliat, Joëlle Zilliox et M. Martin Barcellini sont élus membres à l'unanimité.

Le Président indique que les deux prochaines commissions n'ont jamais été convoquées lors de la dernière législature. Néanmoins, elles sont réglementaires et doivent donc être constituées.

Commission des réclamations de la commune

MM. Christian Chatelanat et Loïc Jacot-Descombes sont élus membres à l'unanimité moins deux abstentions.

Commission des réclamations du canton

MM. Christian Chatelanat, Loïc Jacot-Descombes et Téo Racordon sont élus membres à l'unanimité moins 2 abstentions.

TCR - Toutes commissions réunies

La présidence et la vice-présidence de la TCR sont en principe assurées par les mêmes personnes qui remplissent cette fonction au Conseil municipal. M. Martin Barcellini est élu président et Mme Aline Joliat vice-présidente à l'unanimité.

Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville

Le délégué du CA est M. Félicien Mazzola. Les 3 membres élus à l'unanimité moins une abstention sont Mme Floriane Schmidt et MM. Martin Barcellini et Gustavo Kuhn.

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Le délégué du CA est M. Félicien Mazzola. Les trois membres élus à l'unanimité moins une abstention sont Mmes Aline Joliat, Nicole Roehrich et M. Pierre-Alain Mottier.

Groupement intercommunal de voirie

La déléguée du CA est Mme Nathalie von Gunten-Dal Busco. Les candidats élus à l'unanimité moins 2 abstentions sont Mme Odile Jaegle-Bonvin et Christian Chatelanat.

Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics

M. Félicien Mazzola est le délégué du CA. Mmes Anne-Muriel Brouet, Fabienne Hutin et M. Téo Racordon sont élus membres à l'unanimité moins 2 abstentions.

Le Président invite les membres du CM à un moment de rencontre convivial avant le premier Conseil municipal. Il se réjouit d'y revoir à la fois les visages connus et nouveaux, ainsi que le nouveau Conseil administratif.

Le Président remercie le public d'être venu à cette soirée de prestation de serment, et lui rappelle qu'il est le bienvenu tout au long de la législature. Il conclut la séance en rappelant qu'être élu est une responsabilité envers la confiance exprimée par les citoyennes et citoyens. Respect et transparence sont des valeurs clés pour le bon fonctionnement de la démocratie, qui doit vivre aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

En l'absence d'autres remarques, **le Président** lève la séance à 21h15.



Martin BARCELLINI
Président



Nicole ROEHRICH
Secrétaire